

Département
NORD
Canton
ANICHE
Commune
DECHY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ—ÉGALITÉ—FRATERNITÉ

N° 2023-n°125-S

ARRÊTÉ DU MAIRE

Portant Interdiction de stationner

Le Maire de la Commune de DECHY,
Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales
Vu le Code de la route,
Vu le Code la voirie routière,
Considérant que **l'Entreprise Rabot Dutilleul Construction – 10 avenue de Flandre – WASQUEHAL Cédex (59443)** doit installer sa base de vie pour le chantier de réhabilitation de 296 logements « Cité Croix de Pierre » en occupant temporairement le domaine public, –à DECHY,
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux,

ARRETONS

Article 1^{er}

A partir du 19 avril 2023 et pour une durée de 42 jours, **l'Entreprise Rabot Dutilleul Construction** est autorisée à installer, Cité Croix de Pierre à proximité du chantier de réhabilitation de 296 logements à DECHY :

- La base vie principale qui occupera l'intégralité du parking situé au croisement rue Martin Luther King et rue Henri Audegon.
- Les bennes de chantier devant le n°25 rue Germinal et au le n°15 rue Eiffel
- Un container au croisement de la rue des Jonquilles et la rue des Dahlias (au n°19)
- 4 containers au croisement de la rue Brassens et des Jonquilles (au n°19, 21, 28 et 30)
- 2 containers au croisement de la rue des Jonquilles et la rue Audegon
- 1 container au n° 29 rue Audegon

Article 2.

Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- ❖ le stationnement sera interdit

Article 3.

Les services de **l'Entreprise Rabot Dutilleul Construction** se chargeront de la mise en place de tous les panneaux de signalisation.

Article 4

Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté n°2023-095-S en date du 20 avril 2023.

Article 5.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- ❖ M. le Commissaire Divisionnaire de Police à DOUAI,
- ❖ Monsieur le Directeur de **Rabot Dutilleul Construction**
- ❖ M. le Responsable des Services Techniques municipaux.

Fait en Mairie de DECHY
Le 02 mai 2023
Le Maire,
Jean-Michel SZATNY

Publié sur le site de la ville le 04 mai 2023